

COMMISSION chargée de l'examen du projet de
loi ayant pour objet l'amélioration du port de
Saint-Valery-en-Caux (nommée le 1^{er} mars
1880). *2 mars*

MM.

- 1^{er} BUREAU : DE LA SICOTIÈRE.
2^e — ANCEL.
3^e — AMIRAL DE KERJÉGU.
4^e — TESTELIN.
5^e — AMIRAL MARQUIS DE MONTAIGNAC.
6^e — HUGUET (A.).
7^e — CUVINOT.
8^e — GÉNÉRAL ROBERT.
9^e — DUFRESNE.

1

Commission relative à l'amélioration du port
de S^t Valéry en Caux

Séance du 2 Mars 1880

- La séance s'ouvre à 1^h sous la présidence de
M^r Dupresne, doyen d'âge -
M^r Curmot remplit les fonctions de secrétaire -
Le bureau reste ainsi constitué -
M^r Ancel rappelle les observations présentées à la Chambre
des députés par M^r Savoye, et la réponse du Sous Secrétaire d'Etat
qui donnait satisfaction à la demande de M^r Savoye.
M^r l'Amiral de Montaignac demanderait que, si le projet se loi en matière
par la réserve indiquée par M^r Savoye, on évitât vivement par
l'adoption immédiate des travaux auxquels le député a fait allusion -
Il y a là une question de salubrité et de dragage qui s'impose forcément
M^r Ancel se penche dans le même sens, en faisant ressortir que
le Bassin de chaux et dans un quartier populaire, dont il faut assurer
l'hygiène - Le déjeun des travaux supplémentaires serait de 100 000^f -
M^r l'Amiral de Montaignac ajoute que les nouveaux travaux aggravent
la situation actuelle et que les compléments s'imposent -
M^r le G^{al} Robert dit qu'il y a désaccord entre les Ingénieurs, mais
le projet évalué à 100 000^f paraît suffire - On éviterait des dépenses
d'entretien considérables et d'un million 7 à 8 000^f par an -
La Commission estime qu'il convient de se mettre d'accord avec
M^r le Ministre des Travaux publics pour l'insertion de la réserve
M^r Ancel est nommé rapporteur
- La séance est levée à 1^h 1/2

Le Président

J. Dupresne

Le Secrétaire

Curmot

Séance Du 21 avril 1880

La séance s'ouvre à 1^h 1/4 sous la présidence de M^r Dufresne.

Stains présents MM Dufresne ^{Président}, Anicel de Montaignac ^{gal Robert}, de la Sicotière, Huguet, Ancel et Carnot.

M^r le Sous Secrétaire d'Etat Des Travaux publics assiste à la séance. M^r Savoye député est absent à présents ses observations.

M^r Ancel rapporteur expose que la population de S^t Valéry en Caux et les conseils d'hygiène ont réclamé l'addition au projet d'un aqueduc destiné à reporter dans l'aval par les caux pluviales que l'on suppose amenés au bassin à flot - Cette modification serait de nature à entrer toute préoccupation sous le rapport de la salubrité.

M^r Sadi Carnot donne connaissance des observations qui ont été par lui présentées à la Chambre des Députés.

M^r l'Anicel de Montaignac appuie l'amélioration demandée.

M^r Sadi Carnot reprend l'exposé des détails du projet. Il pense que les craintes exprimées sur les inconvénients du mélange des caux d'osées et des caux salées ne sont pas ~~appréhensibles~~ appréhensibles. L'Administration est toute disposée à faire des études et à compléter s'il y a lieu le projet.

Il y aura une nouvelle enquête -

M^r Carnot estime que les expériences chimiques ne seront pas concluantes et invite pour que le rapport de la Commission mentionne l'avisité de compléter le projet en adoptant le minimum de dépenses -

M^r l'Anicel de Montaignac adopte cette manière de voir.

M^r Ancel se fait l'écho des réclamations des conseils d'hygiène et appuie à soutenir les observations de M^r Carnot en faisant ressortir l'importance des sacrifices faits par le département (500 000^f) et par la ville (70 000^f).

Après avoir entendu M^r Savoye député, la Commission arrête le libellé des conclusions à adopter, d'accord avec

M. le Sous-Secrétaire d'Etat —
M. Ancel donne lecture de son rapport — Les conclusions
en sont adoptées par la Commission et le dépôt en séance
publique. La séance est levée à 2 h

Le Secrétaire .

Cunin

✓